



Comment proceder pour un garde alterné

Par **briche**, le **02/02/2010 à 21:28**

Bonjour,rn rnen cas de garde alterné qu elle serait la marche a suivre
merci beaucoup

Par **Marion2**, le **02/02/2010 à 21:35**

Bonsoir,rnrnEtes-vous séparée officiellement de votre mari ou divorcée ?rnSi c'est le cas, vous avez l'autorité parentale conjointe et fallait votre accord pour changer les enfants d'école.rnS'il n'y a aucune séparation officielle, votre accord n'est pas nécessaire.rnrnPour une garde alternée, il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.rnLa garde alternée ne peut être acceptée que dans la mesure où vous ne résidez pas loin l'un de l'autre.rnrnCordialement.

Par **louad**, le **02/02/2010 à 21:44**

bonsoir,rnrnj'ai la garde principale de mes fils (leur père les a un week - end sur deux) et je suis divorcée par consentement mutuel.rnQuand j'ai changé mes enfants d'école, le directeur m'a demandé pour rencontrer leur père ou alors un courrier avec son accord.